



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 3 septembre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle et Carole Panneton ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absentes au cours de la présente séance, Mme la conseillère Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et la conseillère Andrée Rancourt.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

045/03-09-19-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2019

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2019
2. Appropriation du surplus non affecté de l'Agglomération au poste budgétaire relatif à l'entraide incendie

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Entente avec la Municipalité de Labelle – Assistance mutuelle relative à la protection incendie, à la désincarcération, aux sinistres et aux sauvetages

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

#### **I LOISIRS ET CULTURE**

#### **J DIVERS**

#### **Période de questions du public**

#### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

046/03-09-19-A

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 6 août 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-39 DE PRÉVENTION AU NIVEAU DES INCENDIES**

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

047/03-09-19-A

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'août 2019, totalisant 16 066,87 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

048/03-09-19-A

### **APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE L'AGGLOMÉRATION AU POSTE BUDGÉTAIRE RELATIF À L'ENTRAIDE INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 5 000 \$ du surplus non affecté de l'Agglomération afin de renflouer le poste budgétaire numéro 62-220-00-442 relatif à l'entraide incendie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Que la trésorière de la ville centrale, Mme Guylaine Giroux, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisée à signer tous les documents à cet effet.

**ADOPTÉE**

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

049/03-09-19-A

#### ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE – ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, À LA DÉSINCARCÉRATION, AUX SINISTRES ET AUX SAUVETAGES

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente portant sur l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, à la désincarcération, aux sinistres et aux sauvetages à intervenir entre l'Agglomération de Rivière-Rouge et la Municipalité de Labelle, le tout tel que présenté au conseil.

Que le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale de la ville centrale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

050/03-09-19-A

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 06.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire